

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 31 MAI 2016

PRESENTS : MM. DELAUTRETTE, DEBLOOS, LAVIGNE, BELAIR, GAYOT, DEXET, BOUCHAREYSSAS, DOIZON, HUMBERT, MEYNARD, JOUHANNY, MALLEFONT, ACHARD

ABSENTS : M. PEYRILLE (excusé, procuration à JOUHANNY Guy), Mme LUBRANO (excusée, procuration à DEBLOOS Véronique).

Mme Florence BELAIR a été élue secrétaire de séance.

1/ EMPLOIS SAISONNIERS

PISCINE : L'ouverture de la piscine est prévue le 2 juillet.

Le conseil donne son accord pour l'ouverture de 2 postes adjoints techniques à temps complet (pour accueil et ménage) IM 340, IM 321 et de 2 postes éducateurs des APS à temps complet (surveillance bassins)

(Si BEESAN, sur la base du 7° échelon des éducateurs soit IB 418, IM 371, Si BNSSA, sur la base du 5° échelon des éducateurs soit IB 374, IM 345) pour la période du 1 juillet au 27 août.

Il autorise la réalisation d'heures complémentaires ou supplémentaires pour les besoins du service.

SERVICES TECHNIQUES : Le conseil décide de l'ouverture d'un poste à temps partiel à hauteur de 14h/semaine (congés des agents et entretien des espaces verts supplémentaire durant l'été pour un coût de 1242 € sur 9 semaines.

CHATEAU : En complément des visites contées réalisées par l'Office de Tourisme prévues une fois par semaine sur la commune, la commune prévoit un recrutement pour les visites du château qui s'effectueront les vendredis, samedis et dimanches après-midis pour un coût de 946,56€.

2/ TARIFS PISCINE/BUVETTE

Le conseil décide la reconduction des tarifs piscine, soit :

- Locataire des gites	compris dans la location
- Enfants 0 à 3 ans	gratuit
- Ticket journalier enfant 3 à 15 ans	1.40 €
- Ticket journalier adulte	2.50 €
- Carte abonnement enfant 3 à 15 ans	12 € les 10 entrées
- Carte abonnement adulte	20 € les 10 entrées
- Carte privilège enfant 3 à 15 ans	20 € (saison)
Pour enfant domicilié ou résidant sur la Commune	
- Carte privilège adolescent 16 à 21 ans	30 € (saison)
Pour adolescent domicilié ou résidant sur la Commune (sans limite d'âge pour ceux qui justifient de la poursuite de leurs études)	

Et fixe les différents tarifs de la buvette pour la saison estivale.

3/ TARIF 2017 LOCATION SALLE DES FETES, BATIMENT D'ACCUEIL, GITES + PRESTATIONS

Le conseil décide de ne pas augmenter ces tarifs pour 2017. Une réévaluation est effectuée pour les tarifs week-end des gites, soit :

	Chalet	Maisonnette
1 nuit	De 93 à 95€	97 à 101€
2 nuits	De 119 à 130€	122 à 140€
Nuit supplémentaire	De 41 à 45€	42 à 50€

4/ SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Au vu des demandes reçues, il est accordé une subvention aux associations suivantes :

TAUFFLARD TEAM	400
JEUNESSES MUSICALES	100
ANACR	100
FNACA	100
PREVENTION ROUTIERE	50
FNATH	50
GVA CHALUS	50
SOLIDARITE PAYSANS	50
ACCA LES CARS	450
LES CARRIOLES	700

5/ TARIF CANTINE/GARDERIE/TRANSPORT SCOLAIRE AU 1^{ER} SEPTEMBRE

Les tarifs du transport scolaire et de la garderie (au 1^{er} septembre 2016) sont reconduits.

Suite à la commission RPI, le prix du repas enfant et adulte est réévalué à hauteur de 2% supplémentaire, soit : Enfant : 2,40 à 2,45€ / Adulte : 5,55 à 5,66€.

6/ SALON DE COIFFURE

Les vendeurs et acheteurs ayant procédé aux actes notariés nécessaires, le conseil municipal valide la mise à disposition ou la cession à l'euro symbolique à la Communauté de Communes (transfert de la compétence économie à la Communauté de Communes dans le cadre de la loi Notre) d'une partie de l'immeuble (ancienne poste) pour une réhabilitation du rez-de-chaussée en salon de coiffure.

7/ FUSION COMMUNAUTE COMMUNES CHALUS ET NEXON

Les nouveaux statuts seront envoyés au plus tard mi septembre aux communes pour avis.

8/ APPROBATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Dans le cadre de la mutualisation de la Communauté de Communes des Monts de Châlus et de celle de Nexon, les dispositions de la loi Notre prévoient une nouvelle Communauté de Communes à 28 sièges, avec la répartition suivante : 6 pour Nexon, 4 pour Châlus, 3 pour Bussière-Galant, 2 pour St Maurice les Brousses, 2 pour Flavignac, 2 pour St Hilaire les Places et 1 pour toutes les autres communes.

Elle prévoit la possibilité d'un accord local pour le mode de représentation soit à 31 sièges, soit à 30. Dans le but d'une répartition équitable, un accord a été acté par l'ensemble des communes à 30 sièges (15 élus issus du Pays de Nexon, 15 des Monts de Châlus), ce qui permet de réduire le nombre de communes n'ayant qu'un représentant (les communes de Les Cars, Dournazac, St Priest Ligoure et Pageas passeraient d'1 délégué à 2. Les autres communes resteraient à 1 délégué.

Le conseil approuve la fusion des deux communautés de communes, ainsi que le mode de représentation acté par ces deux communautés de communes.

9/ ACQUISITION TERRAIN DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA STATION EPURATION BOURG

Un suivi par caméra d'une partie du réseau d'assainissement au niveau du bourg a permis de déceler que des tuyaux étaient déboîtés. Les réparations vont être intégrées au projet de la station d'épuration et pourront être financées à hauteur de 80%. Les travaux doivent être réalisés dans les quatre ans.

Acquisition parcelle A 477 : accord du conseil pour l'achat d'environ 1 000 m² sur cette parcelle dans le cadre des travaux de réhabilitation de la station d'épuration sur la base de 3500 €/ha. Le géomètre interviendra après travaux. Les frais de géomètre et de notaire (BONDOUX) sont à la charge de la Commune.

10/ QUESTIONS DIVERSES

Le conseil adopte la motion pour la réhabilitation des 600 fusillés pour l'exemple de la 1^{ère} guerre mondiale.

PERISCOLAIRE : Dans le cadre du remplacement de Delphine Fayol, le contrat CAE-CUI prend fin et n'est pas renouvelé. Pour la poursuite des temps périscolaire, un nouveau recrutement est envisagé à 20 ou 40% (maximum 16h/semaine) suivant la poursuite du 60% de Mme Fayol ou sa reprise à 80% de septembre à décembre.

Redevance occupation domaine public par ERDF : versement de 197 € à la commune.

Mr Mallefont indique la présence d'amas de déchets divers sur un terrain du Ronlard, ainsi que leur brûlage. La gendarmerie a été interpellée à plusieurs reprises par des particuliers et par la commune à ce sujet.

Il a été également remarqué des amas de gravats sur un chemin public, ainsi que le dépôt important de déchets de tonte sur un autre terrain alors qu'ils doivent être déposés à la déchèterie.

Un article interpellant de nouveau les administrés à plus de civilité sera intégré au prochain bulletin municipal.

POUR INFO :

Attribution marché maîtrise d'œuvre : Salle des Fêtes à Mr DEMARS, assainissement LARBRE Ingénierie, liaison piétonne VIVANT

L'entretien de l'éclairage public sera assuré jusqu'en décembre par BATIFOIX.